



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## **DELIBERATION N° 08/2022/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE CACL/ENTREPRISE SAVENERGY GUYANE**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 32  
Nombre de Prouration : 08  
Date de convocation : jeudi 20 janvier 2022

Nombre de suffrages exprimés : 40  
Vote :  
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monique AZER - Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG (visio) - Claire CHINON - Albanie CIPPE, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Seedna DELAR - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE – Thierry ELIBOX, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Elaine JEAN (visio) - Farah KHAN GRISET, 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Teed GASPARD - Patrick LECANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Chester LEONCE (visio) - Phong LY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau - Claude PLENET, 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau (visio) - Anne-Michèle ROBINSON, 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Magali ROBO-CASSILDE, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Hélène SERVIUS - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Julner BELIZAIRE → **Prouration** à Farah KHAN GRISET – Ruth BIDIU-CEPRIKA → **Prouration** à Louis-Mike CALUMEY - Pascal BRIQUET → **Prouration** à Xavier CLERVAUX - Jean-Victor CASTOR → **Prouration** à Corine DIMANCHE - Jean-Philippe CHAMBRIER → **Prouration** à Daniel CASTOR - Serge FELIX → **Prouration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Prouration** à Chester LEONCE – Hélène PAUL → **Prouration** à Sandra TROCHIMARA

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : Gilles ADELSON, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Rolande SILEBER

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFAU - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEË - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Anne-Michèle ROBINSON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants ;

**Vu** le Code de l'énergie et notamment les articles 221-1 et suivants ;

**Vu** la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, renforcé par les lois Grenelle (2010) et Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte - TEPCV (2015)

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Considérant** que la CACL réalise de plus en plus de projets mutualisés pour les communes, et que souvent, ces projets génèrent, de par ces investissements, des économies d'énergies éligibles au dispositif des CEE, réduisant alors la part d'autofinancement de la CACL ;

**Considérant** que la CACL souhaite continuer à valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, notamment pour les opérations suivantes : travaux d'isolation des bâtiments communaux, travaux de rénovation de l'éclairage public, travaux de rénovation des bâtiments de la CACL, travaux de relamping des équipements sportifs ;

**Considérant** que fin 2021, la CACL a mis en concurrence 7 prestataires chargés de rédiger une convention CEE prenant en compte les critères suivants : Accompagnement, Prix et les mesures pour la protection de l'Environnement ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission « Finances/Fiscalité » réunie en séance le mardi 25 janvier 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau le mercredi 26 janvier 2022 ;

**Entendu** le **Rapport N° 08/2022/CACL** relatif à l'approbation de la convention de Certificat d'Economie d'Energie.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 08/2022/CACL** relatif à l'approbation de la convention de Certification d'Economie d'Energie.

**APPROUVE** la convention CEE ci-annexée entre la CACL et SAVENERGY GUYANE pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois sur simple accord des parties, (la CACL s'engage sur une période de 1 an, renouvelable 3 fois sur simple accord des parties, à céder à SAVENERGY GUYANE les droits à CEE générés par les travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CACL).

**APPROUVE** le versement de SAVENERGY GUYANE en faveur de la CACL au prix final de vente sur le marché des CEE, minoré de 0,8 € / MWhcumac, avec un prix plancher de 5,5 € / MWhcc.

**DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits sur la fonction 020, article 7718, du Budget Principal 2022.

**AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**AUTORISE** le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 28 janvier 2022

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**